

PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO **2024-289-2**

---

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME  
NUMÉRO 2018-289 AFIN :

- D'assurer la conformité du Plan d'urbanisme numéro 2018-289 aux modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil par le règlement CA-2022-384
- 

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 12 décembre 2018, le Plan d'urbanisme numéro 2018-289;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 18 décembre 2023 du Règlement CA-2022-384 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit adopter un règlement de concordance afin d'assurer la conformité du Plan d'urbanisme aux modifications du schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné en séance du conseil municipal le 15 avril 2024;

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le Plan d'urbanisme numéro 2018-289 est modifié par le remplacement du plan 5 « Patrimoine, archéologie et paysages d'intérêts patrimonial et naturel » par le plan constituant l'annexe 1 du présent règlement.

Article 2

Par le remplacement du plan 17 « Affectations du sol » par le plan constituant l'annexe 2 du présent règlement.

### Article 3

Par la modification de la sous-section « Archéologie » de la section 2.2.7.1 Portrait général (Composantes patrimoniales, archéologiques et paysagères de la manière suivante :

1. Par le remplacement du chiffre 14 par 16 au 1<sup>er</sup> alinéa de la sous-section.
2. Par le remplacement, pour le site BjFi-3 du tableau 2-O « Sites archéologiques connus », de la mention « Euroquébécoise » par « Historique et préhistorique » dans la colonne relative à l'occupation.
3. Par l'ajout, au tableau 2-O « Sites archéologiques connus », de la ligne suivante entre les lignes relatives aux sites BjFi-15 et BjFi-19 :

BjFi-18	Cercle social Pierre-Boucher	Amérindienne historique et préhistorique	Coin nord-est de l'intersection des rues Sainte-Marguerite et Pierre-Boucher	-
---------	------------------------------	--	--	---

4. Par l'ajout, au tableau 2-O « Sites archéologiques connus », de la ligne suivante à la suite de la ligne relative au site BjFi-21 :

BjFi-22	Site Notre-Dame	Historique	532, rue Notre-Dame	-
---------	-----------------	------------	---------------------	---

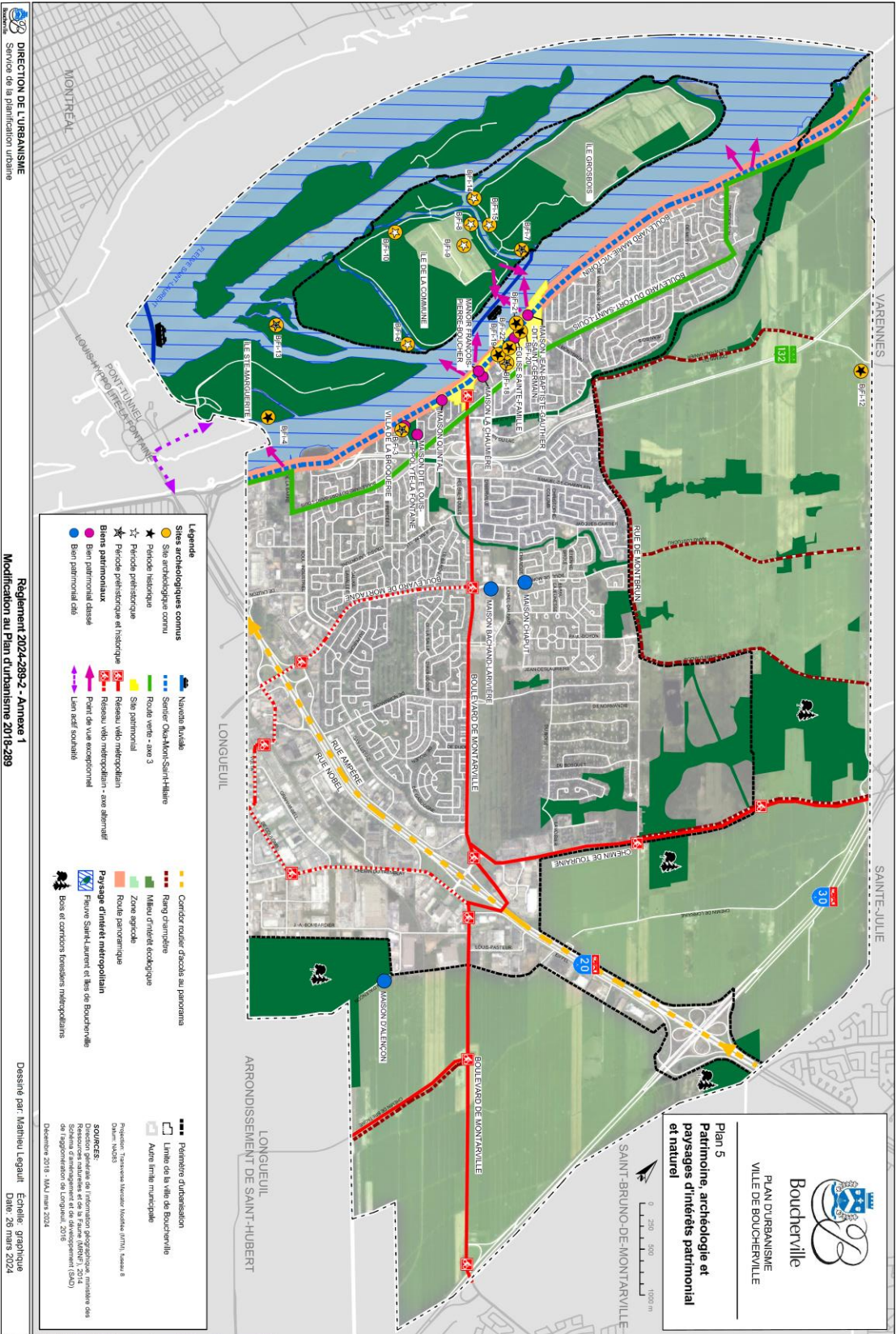
---

**Jean Martel, maire**

---

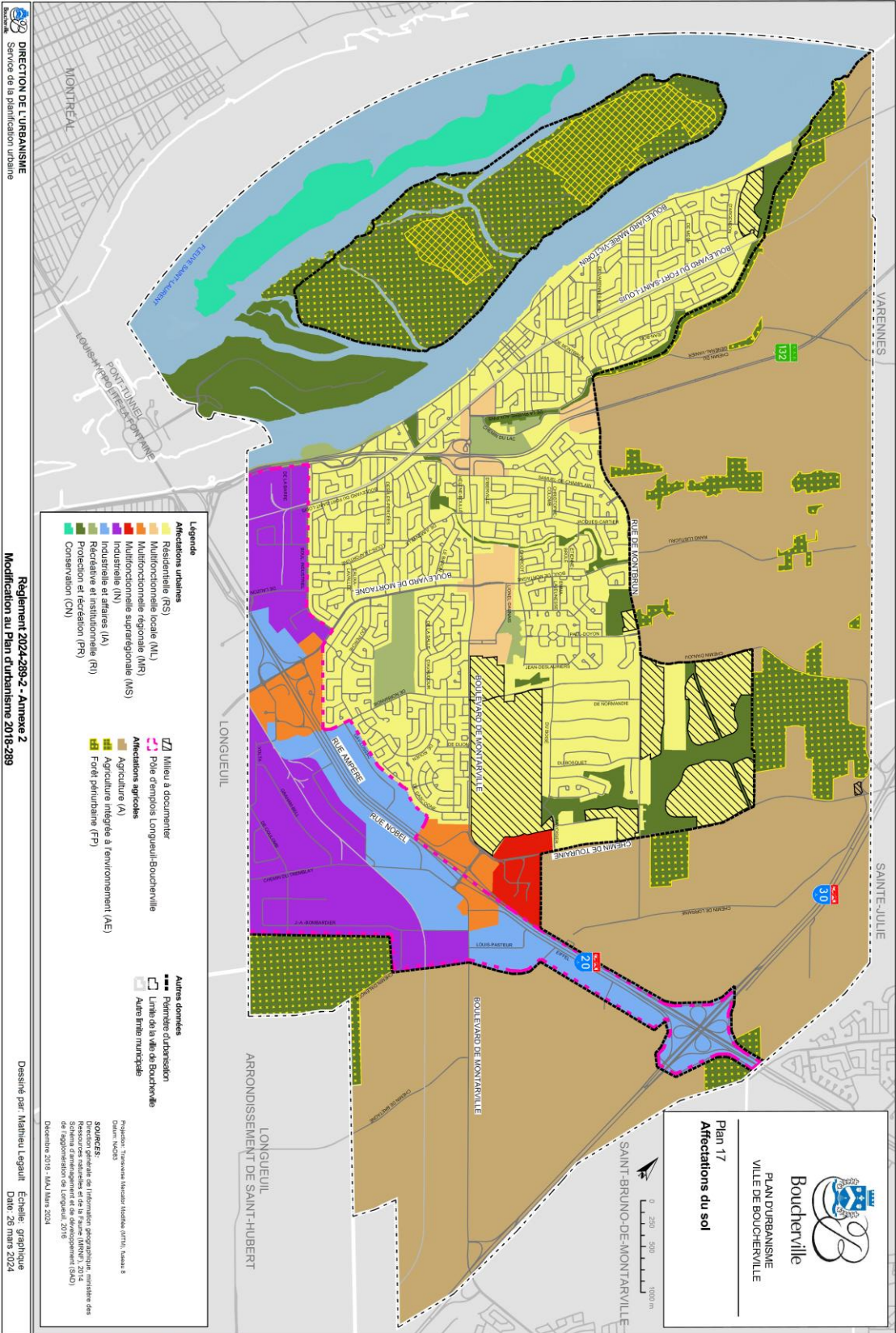
**Marianna Ruspil, greffière**

# ANNEXE 1



\\C:\DPI\033-011\Reglement\2024-289-2\PU\1\_1\patrimoine\_arch\planp\_2024-289-2\annexe\_1\patrimoine\_arch\_planp\_2024-289-2.qxd

# ANNEXE 2



**DIRECTION DE L'URBANISME**  
Service de la planification urbaine

**Règlement 2024-289-2 - Annexe 2**  
Modification au Plan d'urbanisme 2018-289

Dessiné par: Mathieu Legault  
Echelle: graphique  
Date: 26 mars 2024

**Boucherville**  
VILLE DE BOUCHERVILLE

**Plan 17**  
Affectations du sol

0 250 500 1000 m

- Legende**
- Affectations urbaines**
- Résidentielle (RS)
  - Multifonctionnelle locale (ML)
  - Multifonctionnelle régionale (MR)
  - Multifonctionnelle suprarégionale (MS)
  - Industrielle (IN)
  - Industrielle et affaires (IA)
  - Recréative et récréation (RR)
  - Conservation (CN)
- Affectations agricoles**
- Agriculture (A)
  - Agriculture intégrée à l'environnement (AE)
  - Forêt périurbaine (FP)
- Autres données**
- Périmètre d'urbanisme
  - Limite de la ville de Boucherville
  - Aire forte municipale
- SOURCES:**  
Direction générale de l'information géographique, registre des données géographiques, 2018  
Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Longueuil, 2016  
Décembre 2018 - MAJ Mars 2024

U:\DUP\10115-111 Règlement 2018-289\Plan\_17\_Affectations au SAD\2024-289-2\Ann\_2\_Affectations au SAD\_2024-289-2111.dwg